



# SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES  
2018  
Rapport



# CADRE REGLEMENTAIRE

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2018 conformément à l'article L 2312-1 du code général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe), et au décret n°2016-841 du 24 juin 2016

Axes de présentation:

- Hypothèses générales des dépenses et des recettes
- Engagements pluri-annuels, notamment en matière d'investissement
- Effectifs de la structure, conditions de rémunération, temps de travail et évolution prévues
- Eléments relatifs à la structure et gestion de l'encours de la dette

Mise à disposition du rapport au public par tous moyens dans les 15 jours

29 communes adhérentes

27 683 usagers

2 764 291 m<sup>3</sup> facturés



(Derniers chiffres connus ce jour)

# I - LE BUDGET

## EXPLOITATION

### DÉPENSES

Charges courantes  
Charges de personnel  
Assistance maîtrise d'ouvrage (AMO)  
Intérêts de la dette  
Dotation aux amortissements

Épargne brute

### RECETTES

Redevances (essentiellement)  
Travaux (coûts de branchement, conventions financières)  
PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif)  
Revenus des immeubles (Antenne Lorient)  
Recettes exceptionnelles,  
Reprise des subventions

## INVESTISSEMENT

### DÉPENSES

Capital de la dette

Études  
Travaux d'entretien et de renouvellement du réseau  
Autres dépenses d'investissement (ordinateur, serveur, logiciels, mobilier, véhicule...)  
Reprise des subventions

### RECETTES

Épargne brute (autofinancement)

Subventions d'investissement  
Récupération de la TVA par le biais du fermier  
FCTVA (Remboursement TVA sur les achats du syndicat)  
Amortissement des immobilisations...

Emprunt

# II - LA SECTION D'EXPLOITATION

## A- DEPENSES : PROPOSITIONS 2018

Les dépenses de gestion courante s'élèvent à 654.060,00 € comprenant :

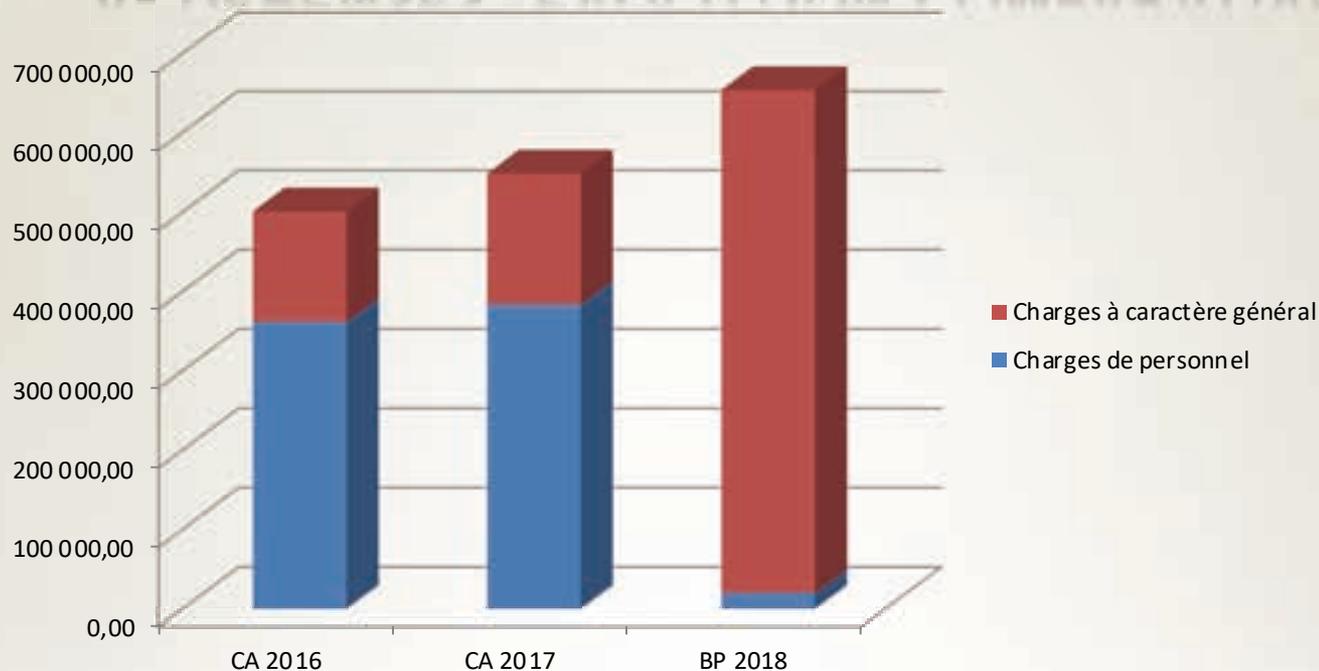
- charges à caractère général pour un montant de 633.900,00 € (dont 384.500,00 € personnel affecté par la collectivité de rattachement).
- charges de personnel pour un montant de 20.160,00 € (versements œuvres sociales, médecine du travail, tickets restaurants).

Le montant du remboursement des charges de personnels était imputé en charges de personnel en 2017 et dorénavant est imputé sur les charges à caractère général),

Pour rappel, les dépenses de gestion courante (charges à caractère général et charges de personnel) sont réparties à hauteur de 40 % pour l'eau potable et 60 % pour l'assainissement. En effet, la charge de travail et de fonctionnement incombant à ce service est plus importante que pour celui de l'eau potable.

## II - LA SECTION D'EXPLOITATION

### A- DEPENSES :EVOLUTION COMPARATIVE



### Evolution du personnel

**RECRUTEMENT** : 2018 Remplacement d'un agent en départ à la retraite

**AVANCEMENT** : 2017 : 1 attaché, 1 attaché principal

2017/2018 : Pas de création de poste

# II - LA SECTION D'EXPLOITATION RECETTES - LES TARIFS

## COMPOSITION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

- Redevance perçue par le délégataire

Contrepartie du service rendu et fixée par le contrat de délégation de service public et ses avenants, elle est actualisée deux fois par an conformément aux dispositions contractuelles

- Redevance perçue par le syndicat

Permet le financement des investissements nécessaires à la continuité de service ainsi qu'à l'amélioration de sa qualité

- Redevance perçue par l'Agence de l'eau

Participe à la modernisation des réseaux

# II - LA SECTION D'EXPLOITATION

## RECETTES - LES TARIFS

Conformément à la délibération du comité syndical du 29 juin 2017, le tarif est unique pour toutes les communes. Cette baisse de tarif a pu être envisagée au vu d'une analyse menée depuis deux ans sur le service assainissement. En effet, des ajustements ont pu être identifiés notamment, communes qui ont revu leurs travaux à la baisse, octrois de subventions et optimisation des travaux.

De même, le syndicat a, dans sa réflexion, tenu compte de l'impact de la facture sur les petits ménages ainsi que les personnes en situation de précarité.

PART SYNDICAT HT		PART DELEGATAIRE HT*	
PRIME FIXE	PRIX AU M3	PRIME FIXE	PRIX AU M3
29,60	1,615	32,10	1,015

(\*A titre indicatif sous réserve de l'actualisation au 1er janvier 2018)

Compte tenu de la TVA et de la redevance Agence de l'Eau, le prix au m3 est de 3,63 € TTC.

## II - LA SECTION D'EXPLOITATION

### B- RECETTES : PROPOSITIONS 2017

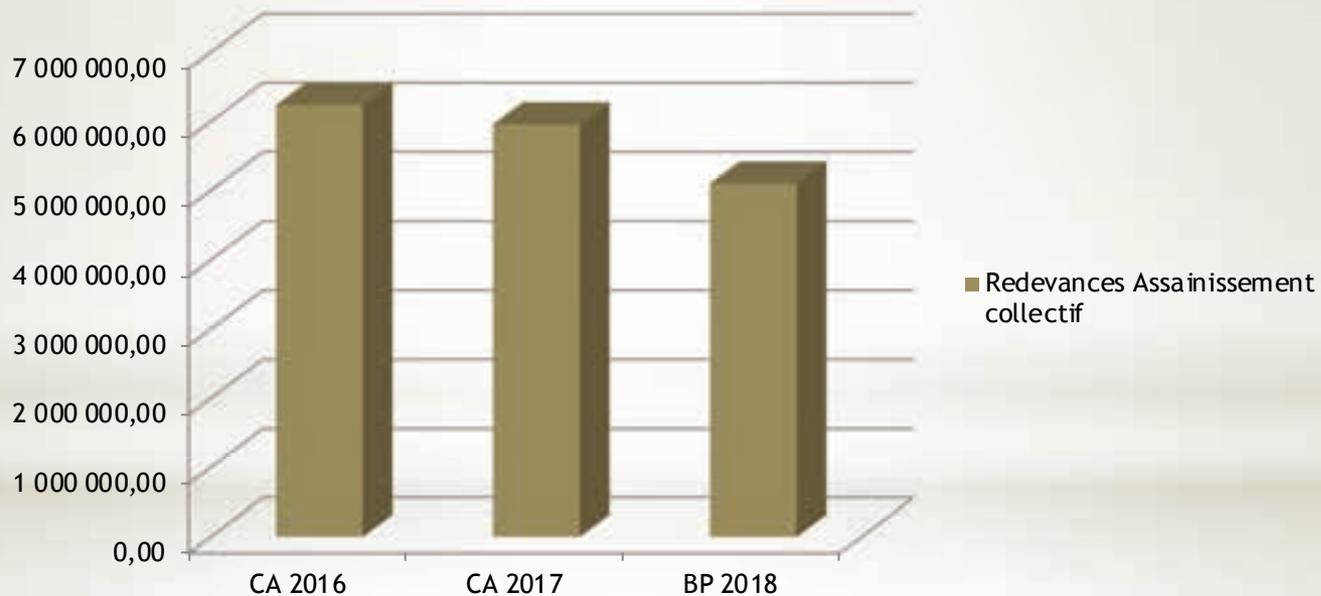
- Redevance d'assainissement collectif : 5.100.000,00 €

On constate une augmentation d'environ 3,25% d'abonnés et une augmentation des consommations d'eau. Toutefois, les tarifs ayant été revus à la baisse, le produit attendu devrait baisser en conséquence.

# II - LA SECTION D'EXPLOITATION

## B- RECETTES : EVOLUTION COMPARATIVE

### Redevances Assainissement collectif



# II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les évolutions réglementaires, dernièrement l'arrêté du 21 juillet 2015, la mise en conformité des systèmes d'assainissement notamment par les actions intensives à mener dans le cadre de la suppression des eaux claires parasites, la protection du milieu, la mise en adéquation du service avec les besoins urbanistiques des communes, et la pérennité du patrimoine permettent d'identifier plusieurs axes d'investissement :

- \* La mise à jour des schémas directeurs d'assainissement,
- \* Les extensions de réseaux pour desservir les zones urbanisées ou à urbaniser
- \* La réhabilitation des réseaux et les études relatives aux eaux claires parasites
- \* La modélisation des réseaux et les diagnostics sur l'origine des micropolluants

Des programmes pluri annuel sont mis en œuvre:

Le marché à commandes sur 4 ans qui permet de répondre en permanence aux besoins des usagers et des communes

Des marchés de remise à la côte afin de permettre l'accès aux ouvrages et de clôtures de nos sites

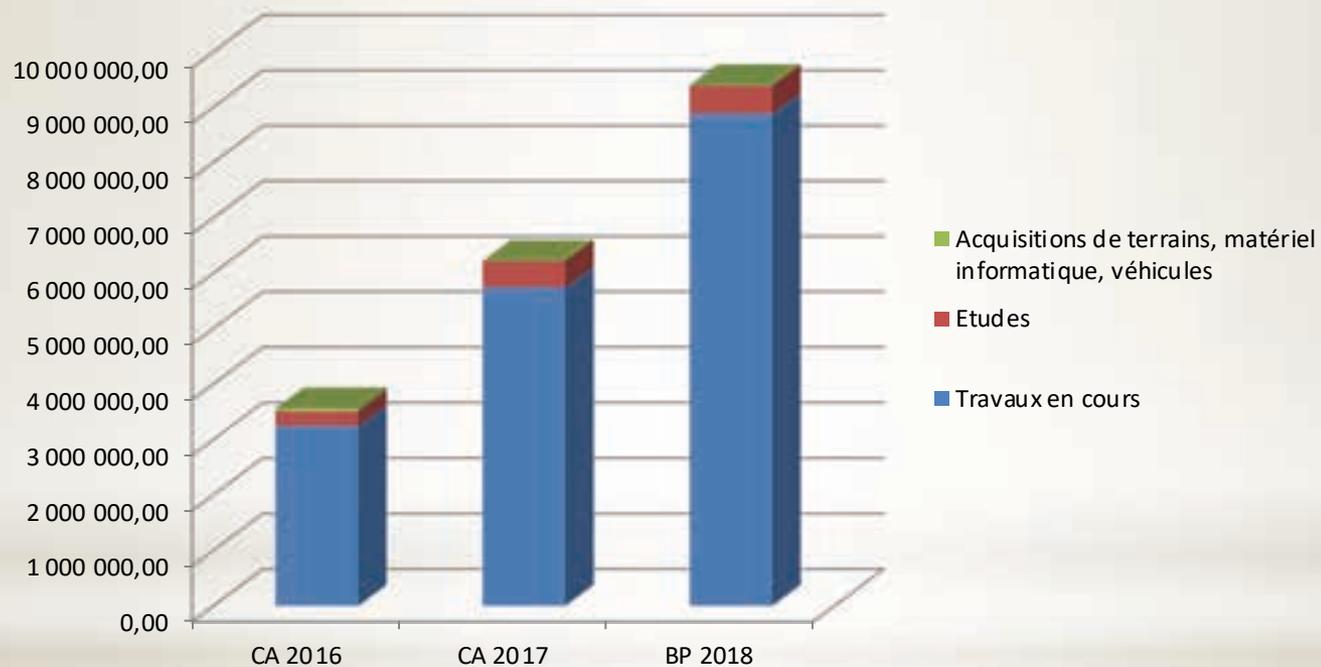
**II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT  
A- DEPENSES : PROPOSITIONS 2018**

Les sommes présentées ne tiennent pas compte des restes à réaliser pour un montant d'environ 22 millions d'euros

Etudes	Montant à financer TTC
Blauvac - Mise à jour schéma	72 000,00
Assistance foncière régularisation servitudes de passage	48 000,00
Rejet de substances dangereuses dans l'eau	72 000,00
Le Beaucet - ST Didier - Pernes : Mise à jour schéma	156 000,00
Méthamis -Mise à jour schéma	60 000,00
Malaucène - Mise à jour schéma	84 000,00
Commune - Etudes suivies de travaux	Montant à financer TTC
Althen - quartier 5 chemins et rue de la grave - Réhabilitation	690 000,00
Bedarrides - Extension de la station d'épuration	110 000,00
Bedarrides - Chemin de Sences - Extension du réseau	410 000,00
Bedoin - Hameau des Vendrans - Extension	718 000,00
Bedoin - Chemin de la montagne - Réhabilitation	221 000,00
Loriot - Eygnette Ramadone - Réhabilitation	1 210 000,00
Mazan - Lotissement le Jonquier - Extension	220 000,00
Malaucène - Rue Guimety - Réhabilitation	152 000,00
Malaucène - Grand rue - Réhabilitation	610 000,00
Monteux Renouvellements tamis STEP	250 000,00
Monteux- Av Jean Roufiol, chemin des plaines, giratoire Hilaire - Réhabilitation	1 338 600,00
Pernes - Quai de verdun, traversée rte de Carpentras - Réhabilitation	320 000,00
St Pierre - Ancien chemin de la ronde - Réhabilitation	207 000,00
<u>Territoire syndicat :</u>	
Remise à la cote d'ouvrages	120 000,00
Clôtures des ouvrages	72 000,00
Entretien espaces verts	72 000,00
Remise en état chemin accès des stations d'épurations	60 000,00
Petites interventions	25 000,00
<u>Marché à commande :</u>	
Déplacement, renforcement et extension 2013-2017	602 400,00
Accord cadre - déplacement, renforcement, extension 2018-2021	960 000,00
<b>TOTAL A FINANCER TTC</b>	<b>8 860 000,00</b>

# II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## A- DEPENSES : EVOLUTION COMPARATIVE



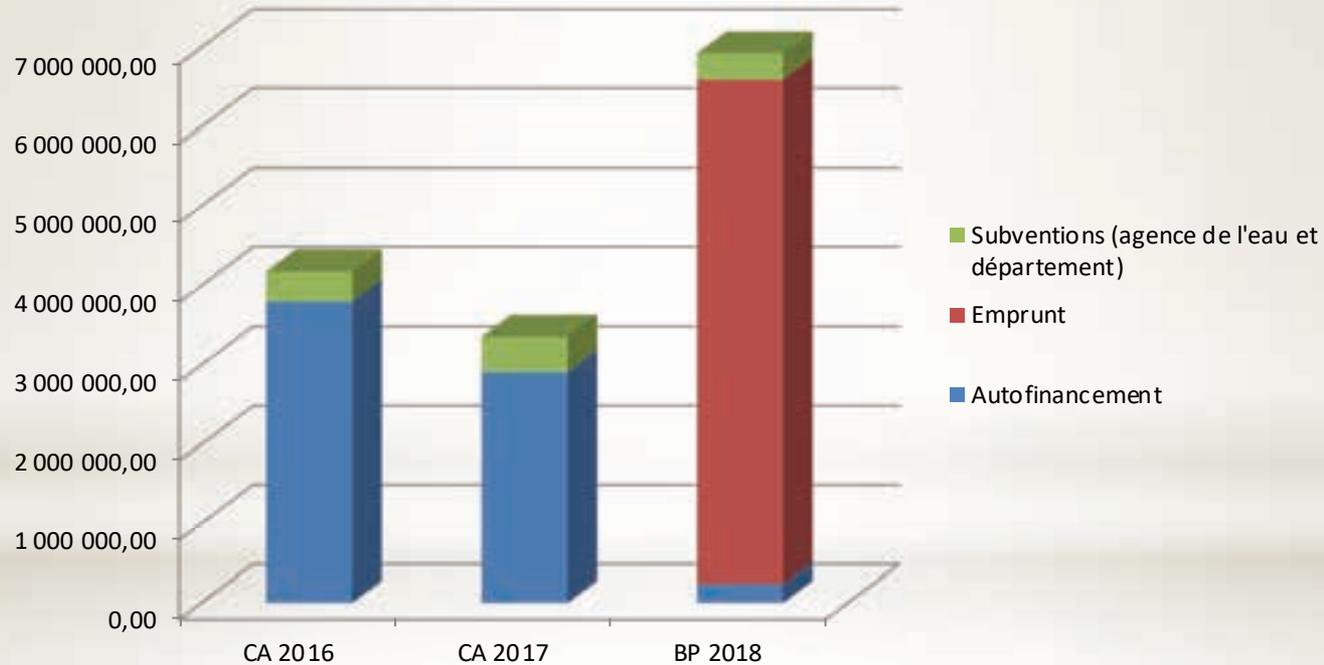
## **II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **B- RECETTES : PROPOSITIONS 2018**

Il est prévu que les travaux soient financés par l'autofinancement pour un montant de 240.540,00 € (produit des redevances), les subventions pour un montant de 334.835,00 € et les emprunts pour un montant de 6.350.958,33 €

# II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## B- RECETTES : EVOLUTION COMPARATIVE



# LES SUBVENTIONS

- \*L'Agence de l'Eau et le Département subventionnent les programmes apportant un gain environnemental, le Département n'aidant que les communes dont le nombre d'habitants est inférieur à 7.500.
- \*Pour 2018, l'Agence de l'Eau a indiqué une baisse des subventions,

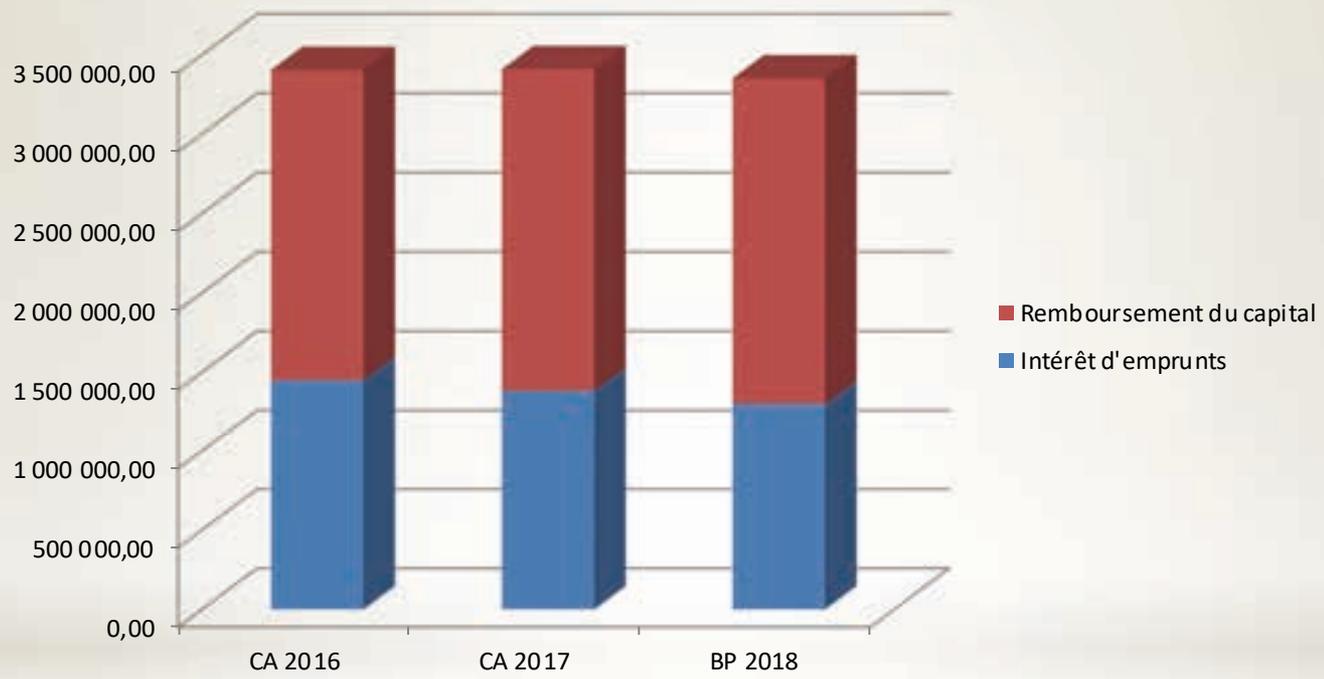
# IV - STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

L'annuité d'emprunt s'élève à 3.352.000,00 €.

La charge de l'annuité d'emprunt pour 2018 est de 121,08 € par abonné. Soit une baisse de 5,05 %



# EVOLUTION DE LA DETTE



# V-DONNEES RELATIVES AUX EFFECTIFS

\* En 2018, il n'est pas prévu de création de poste.

\* 12 agents :

- 7 au service administratif et 4 hommes et 1 femme au service technique
- 8 femmes et 4 hommes

Les agents sont à temps complet, soit 38h00 hebdomadaires et récupèrent 13 jours de RTT

\* Chacun d'entre eux travaille pour les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif

\* Le montant de la masse salariale représente 6,83 % des dépenses de la section exploitation;

